



TOUT SUR LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Conformément à la loi Climat et Résilience de 2019, au 1^{er} janvier 2025 les véhicules Crit'Air 3, en plus des Crit'Air 4 et 5, sont limités dans la ZFE qui concerne 77 communes. Cela concerne :

VOITURES, VÉHICULES UTILITAIRES ET 2 ROUES

du lundi au vendredi de 8h à 20h
(sauf jours fériés)



POIDS LOURDS

7 jours sur 7 de 8h à 20h



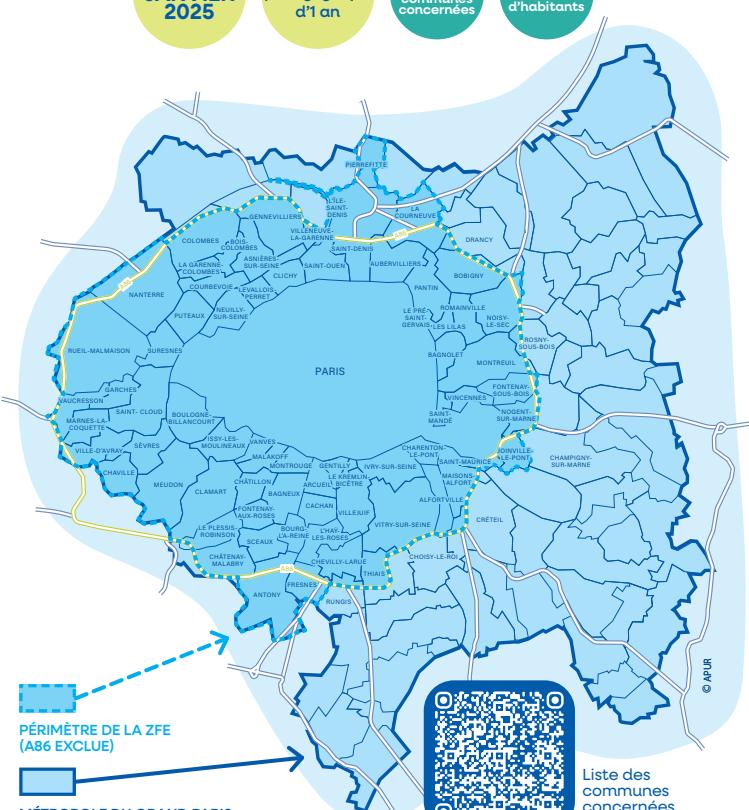
CARTE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

1^{ER}
JANVIER
2025

Une période pédagogique d'1 an

77 communes concernées

5,61M d'habitants



Liste des communes concernées par la ZFE

FAQ

Suis-je concerné par la mesure ?

Oui, vous entrez dans une ZFE où la circulation des véhicules les plus polluants est restreinte.

Est-ce que je suis sanctionné ?

Non, il n'y a pas de sanction avant 2027. La mise en place de la ZFE est progressive avec une période pédagogique d'un an. Jusqu'au 31 décembre 2026, les contrôles sont ponctuels et informatifs.

Comment demander une dérogation ?

Il est possible de demander une dérogation ou un Pass ZFE en ligne.

La vignette Crit'Air est-elle obligatoire ?

Pour circuler dans la ZFE, il est obligatoire d'avoir apposé la vignette Crit'Air sur le pare-brise du véhicule.



TOUT SUR LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

CALENDRIER DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION



VOTRE VÉHICULE DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'UNE VIGNETTE CRIT'AIR :

Comment vérifier et obtenir sa vignette Crit'Air ?
en ligne ou par courrier via certificat-air.gouv.fr

Combien coûte une vignette ?
3,77€*

L'absence de vignette est sanctionnable, même pendant la période pédagogique.

*Frais de port inclus. Tarif en vigueur au 01/03/2024.

LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EST DÉLIMITÉ PAR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION :



- SAUF CATÉGORIES
- TOUS LES JOURS DE 8h À 20h
- DU LUNDI AU VENDREDI SAUF JOURS FÉRIÉS DE 8h À 20h

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS VOUS ACCOMPAGNE

AIDES*

La Métropole vous soutient via son dispositif « **Métropole roule propre !** » (en complément du Bonus écologique)

Jusqu'à **13 700€** d'aides cumulées pour l'achat d'un véhicule neuf propre

Jusqu'à **5 000€** d'aides pour l'achat d'un véhicule d'occasion propre

Un microcrédit allant jusqu'à **5 000€** mis en place par l'Etat pour les plus modestes

Jusqu'à **1 400 €** d'aide pour l'achat d'un 2-roues, 3-roues, quadricycle électrique et jusqu'à **500 €** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

*En vigueur au 31/12/2024

DÉROGATIONS

Dès la période pédagogique, la Métropole du Grand Paris prévoit :

22 types de dérogations pour les professionnels et des demandes spécifiques

Un Pass ZFE 24h de 24 jours permettant aux particuliers de circuler dans la ZFE en plus des week-ends et des jours fériés

TOUTES LES INFORMATIONS, LES AIDES ET LES DÉROGATIONS SUR :

www.metropolegrandparis.fr/zfe